



Lignes directrices

## **Bourse de recrutement pour étudiantes et étudiants internationaux**

Numéro : 4204.0702

Section : Droits de scolarité, frais et bourses

Responsable : Direction – Finances et Infrastructures

Date d'entrée en vigueur : 2012-03-12

Dernière révision : 2021-08-23

---

### **1.0 ADMISSIONNÉ**

Les étudiantes et étudiants internationaux peuvent bénéficier du programme de bourses de recrutement pour étudiantes et étudiants internationaux offert par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

À noter que ce programme exclut les étudiantes ou étudiants qui profitent d'une entente entre le CCNB et leur pays d'origine, si l'entente influe sur les droits de scolarité.

### **2.0 RÈGLEMENTS**

2.1 La bourse de 1000 \$ s'adresse aux étudiantes et étudiants internationaux qui s'inscrivent à temps plein dans un programme régulier d'au moins 32 semaines et menant à un certificat ou un diplôme.

2.2 La bourse est applicable directement sur les droits de scolarité.

2.3 La bourse peut changer sans préavis.

2.4 La bourse s'applique aux droits de scolarité à raison d'un montant égal par session, plus précisément lorsque les deuxième et troisième versements des droits de scolarité sont dus.

2.5 La bourse est renouvelée automatiquement en 2e et 3e année du programme, s'il y a lieu, pourvu que les critères d'admissionnité soient respectés.

2.6 Le CCNB pourrait accorder plus d'une bourse à une étudiante ou un étudiant international qui s'inscrit dans plus d'un programme au cours de différentes années collégiales.

2.7 Aux fins d'impôt, le CCNB fera parvenir à l'étudiante ou étudiant les documents officiels exigés par l'Agence du revenu du Canada. **Nota : Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir son numéro d'assurance social.**

### **3.0 CRITÈRES D'ADMISSIONNÉ**

3.1 Être titulaire d'un permis d'études.

3.2 S'inscrire à temps plein au CCNB dans un programme régulier d'au moins 32 semaines et menant à un certificat ou un diplôme.

3.3 Satisfaire aux critères et aux conditions d'admissibilité en vertu de la politique et de la procédure du CCNB sur l'*Admission des candidates et candidats internationaux*.

#### **4.0 TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

Tout étudiante ou étudiant international est admissible automatiquement à une bourse de recrutement s'il confirme l'acceptation de son admission au Bureau de l'admission du CCNB, et s'il satisfait aux critères et aux conditions d'admissibilité.

Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée.